



Coupe du Monde: oui – Exploitation des travailleurs: non

L'ACAT Suisse* lance sa pétition annuelle à l'occasion de la Journée mondiale des Droits de l'Homme le 10 décembre. La pétition demande aux autorités de l'Emirat arabe du Qatar, organisateur de la Coupe du Monde de football 2022, de respecter les droits humains des travailleurs migrants.

PAR ACAT SUISSE | PHOTOS: DR

ACAT Suisse est très préoccupé par la situation de milliers de résidents étrangers travaillant au Qatar – en particulier de celles et ceux œuvrant à la mise sur pied de la Coupe du Monde de football de 2022. Depuis l'attribution au Qatar de l'organisation de cet événement, des milliers de travailleurs, en grande partie étrangers, sont décédés sur les chantiers liés à ce projet à cause des conditions de travail et de climat très dures, ainsi que du manque de protection à leur égard. Et ce, souvent sans que leurs familles en aient été informées, ni indemnisées. En 2020, le Qatar a aboli le système très controversé de la « Kafala ». Cette décision est à saluer. Cependant, de nombreuses lacunes existent encore dans la protection des droits des travailleuses et travailleurs au Qatar.

Des conditions de travail inhumaines. – Afin de remédier durablement aux nombreuses lacunes dans la protection des droits des travailleuses et travailleurs au Qatar, nous enjoignons urgentement à :

- Enquêter sur les décès ayant eu lieu dans le cadre des préparatifs de la Coupe du monde, établir les responsabilités,

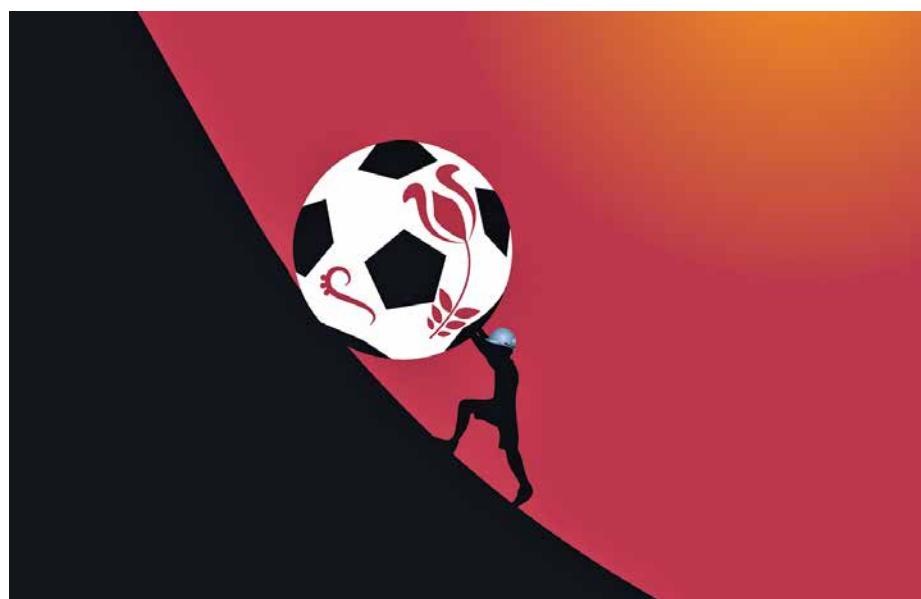


poursuivre et juger les responsables ainsi qu'accorder une indemnisation et une réparation équitables et adéquates aux familles des victimes.

- Augmenter le nombre de contrôles sur les conditions de travail des ouvrier·ères engagé·es et instaurer une période de repos obligatoire proportionnelle aux conditions climatiques et au type de travail effectué.

- Exiger des médecins légistes l'établissement d'un certificat détaillant les causes précises des décès, avec l'obligation d'effectuer une autopsie dans les cas de mort suspecte, soudaine ou sans cause établie.

- Créer, au niveau national, un système efficace d'enregistrement des décès et de leurs causes avec l'obligation de transmettre rapidement les informations recueillies aux familles concernées, au Qatar ou à l'étranger.



* ACAT = *Action des chrétiens pour l'abolition de la torture* – www.acat.ch

Scannez ce QR
code à l'aide de
votre téléphone portable
et signez la pétition ici
ou sur www.acat.ch

